

Campagne de prévention Santé & Radon
réalisée dans une partie des territoires de la
Communauté de Communes Parthenay-Gâtine
(CCPG) et de la Communauté d'Agglomération
du Bocage Bressuirais (CA2B).



Tél. 05 49 94 90 13
techniques-ccpg@cc-parthenay-gatine.fr



Tél. : 05 49 81 19 00
contact@agglo2b.fr

En lien avec :



Délégation départementale des Deux-Sèvres
Tél. : 05.49.06.70.43
ars-dd79-sante-environnement@ars.sante.fr
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Conception graphique : département communication ARS Nouvelle-Aquitaine - photos et illustrations : Pixabay / Freepik



Testez
gratuitement
votre habitat
avec un kit
de mesure

i informations
complémentaires
sur le radon

L'Autorité de sûreté nucléaire
www.asn.fr

L'Institut de la radioprotection et
de la sûreté nucléaire
www.irsn.fr

Le Centre scientifique et technique
du bâtiment
www.cstb.fr

**Respirez
-VOUS
du radon ?
dans votre habitat !**

Respirez -vous du radon ?

dans votre habitat



1

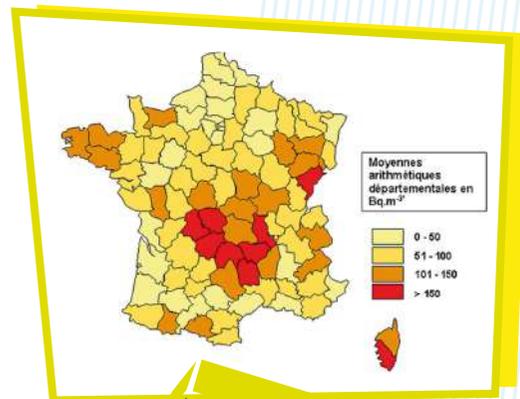
Qu'est ce que le radon ?

C'est un gaz radioactif d'origine naturelle, incolore, inodore et sans saveur. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium dans la croûte terrestre.

Présent naturellement partout à la surface de la planète, le radon s'échappe surtout des sous-sols granitiques et volcaniques. Il migre du sol jusqu'à l'atmosphère où sa concentration varie notamment en fonction de la géologie et des conditions météorologiques. Les campagnes de mesures réalisées en France ont montré que le département des Deux-Sèvres est concerné par le risque d'exposition au radon.

A l'air libre, le radon est dilué. Sa concentration est donc faible. **Dans l'espace plus confiné d'un bâtiment**, il peut au contraire s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

Il peut s'infiltrer à travers une dalle poreuse, une fissure, le passage mal colmaté d'une canalisation ..., et se retrouver piégé à l'intérieur d'un bâtiment insuffisamment ventilé.



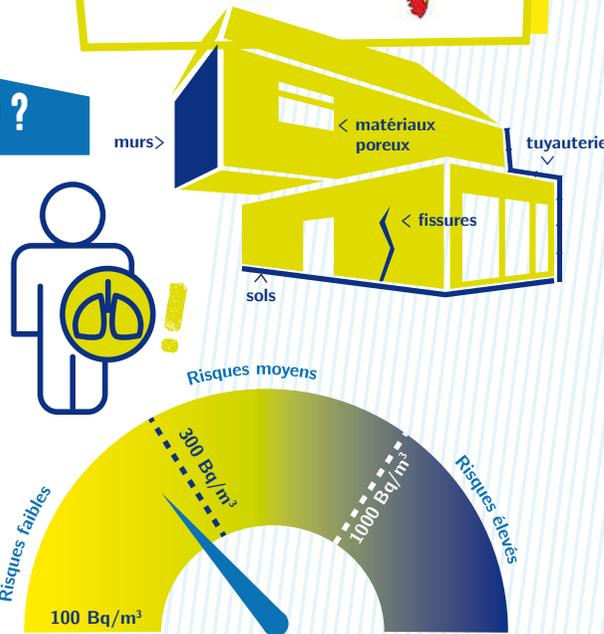
2

Quel est le risque ?

L'inhalation du radon accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Il s'agit de **la seconde cause de cancer du poumon** après le tabac. Ce risque augmente avec la concentration et le temps passé dans les locaux.

Pour un fumeur, le risque de développer un cancer du poumon est multiplié par 20, à exposition au radon égale.



3

Comment mesurer la concentration

en radon dans votre maison ?

La mesure de la concentration en radon s'effectue pendant deux mois, sur la période du 15 septembre au 30 avril (saison de chauffe), à l'aide d'un dosimètre à installer soi-même dans une des pièces de vie de l'habitation et dans les conditions habituelles d'occupation du logement. Le dosimètre est ensuite analysé en laboratoire.

Où trouver des kits de mesure ?

Dans le cadre de la campagne de prévention 2018/2019, des kits de mesure gratuits (deux par foyer) sont distribués gratuitement par votre intercommunalité.

A qui et où, retourner les dosimètres ?

Après la période de mesure, il suffit de retourner les dosimètres dans leur sachet spécifique, à l'Agence Régionale de Santé – Délégation des Deux-Sèvres, en utilisant l'enveloppe pré-affranchie pour le retour. C'est simple et gratuit!

Comment est interprétée votre mesure ?

Après analyse de votre dosimètre en laboratoire, le résultat de la mesure vous sera communiqué avec des conseils adaptés en fonction de la concentration en radon relevée.

Une réunion publique de restitution sera organisée pour présenter les résultats globaux et les suites qui pourront être données à cette campagne de mesures.

4

Quelles actions en fonction des résultats des mesures ?

Quand les concentrations sont comprises entre 300 et 1000 Bq/m³ :

Aérer les pièces au moins une fois par jour pendant 10 mn. En cas de présence de ventilation mécanique, s'assurer que les entrées et sorties d'air ne sont pas obturées et veillez à leur entretien.
Ventiler les vide-sanitaires et les caves ou les sous-sols du bâtiment par les soupiraux.
Réduire les remontées capillaires et ou les supprimer pour garantir l'étanchéité à l'eau du sol du bâtiment (ex.: drainage périphérique...).

S'assurer de l'étanchéité des voies d'entrée du radon (murs, planchers, passages de canalisations et de réseaux, fissures, accès aux caves et sous-sols...).

Quand les concentrations sont élevées, supérieures à 1000 Bq/m³ :

Un diagnostic du bâtiment par un organisme spécialisé sera proposé gratuitement, afin de définir les actions et travaux nécessaires pour abaisser la concentration en radon.